

## LETTRE D'INFORMATION

Saint-Mamet la Salvetat, le 15 janvier 2024

**Objet :**  
**Modification de l'organisation de la collecte  
des Ordures Ménagères Résiduelles**

Chère Madame, cher Monsieur,

La Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne œuvre aux côtés de votre commune. Elle assure ainsi de nombreux services de proximité aux habitants, **notamment la collecte et le traitement des déchets.**

La forte hausse des prix – notamment sur le carburant, les matières premières... – a des incidences sur le coût de la gestion des déchets. Pour en atténuer les effets sur la facture des ménages, les élus de la Communauté de Communes (comprenant tous les 50 Maires du territoire) travaillent depuis plusieurs années à la restructuration du service, avec un plan drastique de réduction des déchets et une plus grande rationalisation de l'organisation.

**Grâce aux efforts de chaque foyer, nous avons accompli un pas en avant significatif.** Une diminution des quantités d'ordures ménagères commence à être observée. La qualité du tri des déchets recyclables s'est améliorée, notamment facilitée par la simplification du tri des emballages plastique depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier. La généralisation du compostage des biodéchets limite de plus en plus leur présence dans les sacs d'ordures ménagères. C'est bien ! Mais nous devons aller plus loin.

C'est pourquoi **la Communauté de Communes réorganise actuellement les circuits de collecte des ordures ménagères résiduelles.** Chaque année, les camions parcourent environ 100 000 km pour ramasser nos poubelles sur nos 50 communes. Voilà qui est responsable d'émissions de gaz à effet de serre. Voilà aussi qui représente 26% du budget du service déchets.

En conséquence de quoi, les élus ont choisi de créer des « **points services déchets** » dans chaque commune. Facilement accessibles et bien entretenus, ils comprendront : les colonnes de tri pour recevoir les déchets recyclables (emballages, papiers et verre) ; et **plusieurs bacs roulants dans lesquels vous déposerez désormais vos sacs d'ordures ménagères résiduelles.** Ces « points services déchets » ont été définis avec les maires et les élus municipaux pour correspondre aux habitudes des habitants.

**Un document d'information accompagne cette lettre.**

D'autres changements se profilent. En 2026, nous devrions accomplir une nouvelle étape significative. Chaque usager de notre territoire verra le mode de facturation du service déchets (REOM) évoluer vers un dispositif l'incitant à réduire fortement sa production de déchets.

Soyez assurés de l'engagement de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne pour œuvrer pour une gestion plus responsable de nos déchets et pour une meilleure maîtrise des coûts. Nous comptons sur votre engagement. Il en va de la qualité de vie sur notre beau territoire.

Avec nos très respectueuses salutations.

**Votre Maire**

  
Michel GASTANIER

**Le Vice-Président  
en charge de la  
Transition Écologique**

  
Florian MORELLE

**Le Président**

  
Michel TEYSSEDOU

## **INFORMATION**



### **COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES**

**Développement de l'apport volontaire  
des communes en Châtaigneraie  
Cantalienne pour les ordures ménagères**

Un travail d'optimisation est mené sur l'ensemble des 50 communes du territoire en concertation avec les maires, pour définir les meilleurs emplacements pour les points de regroupement des bacs d'ordures ménagères conciliant les besoins des habitants et ceux du service collecte.

**La collecte des ordures ménagères  
en points d'apports volontaires commencera  
le 29 janvier 2024**

### **? Qu'est-ce que l'apport volontaire ?**

Les bacs ou les sacs individuels d'ordures ménagères ne seront plus collectés, chacun pourra alors, à son rythme, déposer ses ordures ménagères et trier ses déchets recyclables (emballages, papiers, verre) en les amenant dans les points d'apports volontaires accessibles 7j/7.

**Ils sont implantés  
dans les endroits suivants :**

- Ecole
- La Viale
- Roquemorelle
- Près des Etangs
- Camping Coursavy
- St Projet de Cassaniouze



## Comment faire ?

- Je dépose les ordures ménagères en sacs fermés dans les bacs,
- je ne dépose pas de sac directement sur le sol,
- je maintiens mon geste de tri,
- je n'oublie pas les déchèteries,
- je pense au compostage.



## Pourquoi passer en apport volontaire ?

Cela répond à une volonté de faire face à divers enjeux :

- Harmoniser la collecte sur l'ensemble du territoire pour une égalité de service entre les usagers,
- Améliorer la sécurité au travail des équipes de collecte,
- Réduire les coûts de fonctionnement en optimisant les tournées pour maîtriser les dépenses de fonctionnement du service,
- Améliorer le cadre de vie des usagers,
- Réduire les nuisances de passage des camions.



### Pour rappel

**Des composteurs sont proposés à tarifs réduits.**

Des sessions de formation sur la pratique du compostage sont régulièrement organisées.

## Une question, un doute ?

**Un numéro vert :**

**0 805 295 555** Service & appel gratuits

Entièrement gratuit et accessible à tous sur une large amplitude horaire :  
**les mardis et jeudis de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h.**

**infosdechets@4c15.fr**

**chataigneraie15.fr**

rubrique Vie pratique  
onglet Environnement

Communauté de communes  
**Châtaigneraie**  
CANTALIENNE

**votre partenaire  
réduction déchets**